



## *A propos de la Paracha...*

*par*

*Rav Yaakov Hiffel*

*Rosh Yechivat Ahavat Shilom*

### **PARACHAT TEROUMA**

#### *Etudier la Torah dans le Saint des Saints*

#### *Les Symboles de la Torah*

« Tu poseras le Couvercle sur l'Arche du Témoignage, dans le Saint des Saints. Tu placeras la Table en dehors du Rideau de Séparation et la *Menora* en face de la Table, sur le côté sud du Tabernacle ; la Table, tu la placeras sur le côté nord » (*Chemot 26:34-35*).

Dans ces versets, la Torah décrit la position des Ustensiles sacrés dans le Tabernacle. Nos Sages enseignent qu'une signification symbolique très profonde est attachée à chacun de ces Ustensiles (*Baba Batra 25b*). L'Arche Sainte qui représente la Torah se trouvait dans le *Kodech haKodachim* (le Sanctuaire Intérieur, littéralement le Saint des Saints). La *Menora*, qui symbolise, elle aussi, la Torah et la Table sur laquelle reposaient les douze *le'hem hapanim* (pains de proposition), symbole de la subsistance, étaient placées dans le *kodech* (le sanctuaire extérieur, littéralement, le Saint).

Ceci soulève une question évidente. La Torah est déjà représentée dans le Tabernacle par la *Menora* placée dans le Sanctuaire extérieur, comme l'enseigne le verset « Car la *mitsva* est une flamme et la Torah est lumière » (*Michlei 6:23*). En quoi un deuxième symbole dans le Sanctuaire intérieur - l'Arche qui abritait le premier et le second Sefer Torah écrit par Moïse - est-il nécessaire ?



## ***Réserver du temps***

Nous pouvons répondre à cette question en étudiant deux enseignements, apparemment contradictoires, de nos Sages. Ils enseignent, d'une part, que lors de notre passage devant le Tribunal Céleste, nous serons tous interrogés sur notre honnêteté dans les affaires et sur le temps consacré à l'étude de la Torah (voir *Kidouchin* 40b, *Chabbat* 31a). Il apparaît que le temps réservé à l'étude de la Torah intervient pour une grande part dans le verdict Céleste.

D'autre part, ils citent le verset « Il est temps d'agir pour HaChem, ils ont violé ta Torah (*Tehilim* 119 :126). Celui qui limite son étude de la Torah transgresse les termes de l'alliance » (*Midrach Cho'har Tov, Chemouël* 1). En d'autres termes, si notre *avodat HaChem* (service Divin) consiste à étudier la Torah à des moments fixes, nous ne respectons pas les termes de l'alliance. La planification de créneaux réservés à l'étude est apparemment une démarche erronée car l'étude de la Torah est une obligation qui n'est pas limitée dans le temps et s'applique le jour et la nuit.

Le *Chela haKadoch* pose cette question. Il explique que ces enseignements de nos Sages font référence à deux niveaux d'investissement dans la Torah. L'individu qui n'est pas soumis aux contraintes matérielles et n'a pas besoin de travailler pour gagner sa vie doit consacrer chaque instant de son existence à l'étude. S'il se contente de dédier une plage horaire quotidienne, même étendue, à l'étude et occupe le reste de son temps à d'autres préoccupations, il « viole l'alliance ».

Le fait de « réserver du temps à l'étude de la Torah » est louable uniquement lorsqu'un individu doit travailler pour vivre ; il a l'obligation de prévoir un temps pour l'étude dans son emploi du temps quotidien (*Chela, Chevouot* 181a).

## ***Travailler et étudier***

Il est clair que nous devons étudier la Torah en permanence, à chacun de nos moments disponibles « Ce livre de la Torah ne quittera pas ta bouche et tu l'étudieras le jour et la nuit » (*Yehochoua* 1:8). Il est également clair que nous devons consacrer du temps à travailler pour assurer notre subsistance et subvenir aux besoins de nos familles.

Le *Nefech ha'Hayim* (*Chaar aleph* chap. 8) traite des opinions divergentes de Rabbi Yichmaël et de Rabbi Chimon bar Yo'haï au sujet de l'équilibre entre la nécessité de travailler et l'obligation d'étudier la Torah. Rabbi Yichmaël dit « Comporte-toi avec eux (les mots de la Torah) en fonction des contingences matérielles » (*derekh erets*). Il enseigne que nous devrions vivre normalement en consacrant une partie de notre temps à l'étude et une partie au *derekh erets*, la nécessité de gagner notre vie. Rabbi Chimon bar Yo'haï ne partage pas cette



opinion. Il enseigne que nous devrions nous consacrer exclusivement à l'étude de la Torah. Si nous nous y investissons sincèrement et que nous accomplissons pieusement les commandements Divins, nos besoins matériels seront satisfaits par d'autres moyens. Les Sages concluent « Certains ont suivi la règle de Rabbi Yichmaël et ont réussi, [certains ont suivi la règle] de Rabbi Chimon bar Yo'haï et n'ont pas réussi » (*Berakhot 35b*).

Rabbi Yichmaël fait, de toute évidence, référence aux individus qui n'ont d'autres revenus que leur salaire, alors que Rabbi Chimon bar Yo'haï parle de ceux qui ont le mérite de voir « leur travail réalisé par les autres » et qui sont donc en mesure d'étudier la Torah jour et nuit sans que leur énergie ou leur temps ne soient sollicités par ailleurs. Comme l'enseignent nos Sages, nous ne sommes pas tous dignes de cet immense privilège.

Le Rambam traite, lui aussi, de la question de l'étude et du travail mais ici aussi, une contradiction explicite apparaît dans ses propos. En citant l'enseignement de nos Sages qui interdit de faire de la Torah « une bêche pour creuser » (*Avot 4:5*), il statue qu'un *talmid 'hakham* ne peut pas attendre des autres qu'ils pourvoient à ses besoins pendant qu'il étudie la Torah. Il doit assurer ses besoins matériels par ses propres efforts (*Hilkhot Talmud Torah 3:10*).

Dans un autre de ses ouvrages, il écrit que si un individu se place, sincèrement et inconditionnellement, sous le joug de la Torah, HaChem Lui-même pourvoira à ses besoins matériels. Les membres de la tribu de Lévi n'ont pas reçu de part dans les terrains agricoles d'Erets Israël et leurs besoins étaient assurés autrement que par leur propre travail. De la même manière, les besoins de l'individu qui se détache des occupations de ce monde et se consacre exclusivement à Dieu, seront tous satisfaits (*Hilkhot chemita veyovel 13 :12-13*).

Nos Sages et le Rambam ne se contredisent pas, ils parlent de deux niveaux différents. Chaque juif a l'obligation d'étudier la Torah ; cette obligation est, néanmoins, remplie de différentes manières par des personnes différentes en fonction des circonstances.

Notre peuple a toujours compté des *talmidei 'hakhamim* qui consacrent leur vie à l'étude de la Torah, ne pratiquent aucun commerce ou n'exercent aucun emploi. Le temps qu'ils consacrent à l'étude de la Torah n'est pas limité, elle est leur unique occupation de jour comme de nuit.

D'autre part, la grande majorité du peuple travaille pour vivre et réserve des créneaux horaires à l'étude. L'obligation d'étudier la Torah se concentre sur ces moments précis.



## *Dans le Kodech*

A la lumière de cette analyse, nous comprenons pourquoi l'Arche était placée dans le Saint des Saints alors que la *Menora* et la Table étaient situées dans le Saint. L'Arche, qui est seule, représente un niveau de dévouement à la Torah si élevé qu'il ne laisse de place à aucune autre préoccupation. Elle **est** la Torah, elle **est** le Saint des Saints. Nos Sages qualifient les *talmidei 'hakhamim* qui consacrent tout leur temps à l'étude de *toratam oumanoutam* (*Berakhot* 16b) – la Torah est leur unique vocation. Leurs besoins essentiels sont satisfaits par un autre moyen et l'étude est leur seule occupation, sans limite de temps. La notion de « temps réservé » à l'étude ne concerne pas les *talmidei 'hakhamim* qui étudient à plein temps, ils ne sont pas contraints d'intégrer leur étude dans un emploi du temps surchargé par d'autres activités. Un *ben Torah* qui a la possibilité d'étudier sans interruption ne doit pas se limiter à quelques heures par jour ; son temps appartient intégralement à l'étude de la Torah.

Comme nous le disions, nous n'avons pas tous le privilège d'étudier la Torah à plein temps. Nous sommes nombreux à nous trouver dans le *kodech*, si l'on peut s'exprimer ainsi, impliqués à la fois dans l'étude, représentée par la *menora*, et dans la nécessaire activité professionnelle qui nous permet de gagner notre vie, symbolisée par la Table. Nos Sages enseignent que lorsque cette partie du peuple sera jugée dans le Monde Futur, elle sera d'abord interrogée à propos du temps réservé à l'étude et à l'honnêteté dans la gestion des affaires. Pour elle, la Torah et le travail sont intimement liés, les affaires doivent être menées en conformité avec les lois et l'éthique de la Torah. L'individu qui travaille et dont la journée est structurée différemment a l'obligation de réserver quotidiennement un moment pour l'étude. Dans son cas, il est louable et juste de « réserver du temps » à l'étude de la Torah.

Nous retrouvons ce concept dans un autre enseignement de nos Sages concernant les Ustensiles sacrés : « Rabbi Yits'hak dit [lorsque nous nous trouvons face au *Beth haMikdash* pendant la prière] l'individu qui souhaite devenir sage doit se tourner légèrement vers le sud, [celui qui souhaite] devenir riche doit se tourner légèrement vers le nord. Ceci est symbolisé par la *Menora*, [qui représente la sagesse de la Torah], placée au sud de la Table et la Table, [qui représente la richesse et la réussite], placée au nord de la *menora* » (*Baba Batra* 25b).

Les individus qui travaillent pour gagner leur vie et consacrent du temps à l'étude sont « dans le *Kodech* ». Par moments, ils se tournent vers la *menora* qui représente l'étude et à d'autres, ils s'orientent vers la Table qui représente le domaine matériel. Les sept branches de la *Menora* symbolisent les sept jours de la semaine et les douze pains qui reposaient sur la Table, symbolisent les douze mois de l'année. La vie dans le *Kodech* est balisée par les limites naturelles et les obligations liées au



temps. Le juif qui étudie et travaille est tributaire des limites imposées par le temps et les contraintes matérielles.

Les *talmidei 'hakhamim* qui étudient à plein temps représentent le *Kodech haKodachim*, où il n'y a rien d'autre que la Torah, représentée par l'Arche Sainte. Le Saint des Saints est situé au-delà des limites du temps. Il symbolise l'étude ininterrompue de la Torah, qui ne tient pas compte du jour ou de la nuit. En conséquence, le Rambam écrit que celui qui consacre sa vie à HaChem et à l'étude de Sa Torah « est aussi sacré que le Saint des Saints » (*Hilkhot chemita veyovel* 13:13). Le Rambam n'emploie jamais de mots au hasard. A la lumière de cette analyse des deux types d'érudits, l'emploi qu'il fait du mot « Saint des Saints » en référence à ceux qui étudient jour et nuit devient particulièrement significatif.

Chaque juif est précieux aux yeux du Tout-puissant et a un rôle à jouer dans l'accomplissement de la Volonté Divine et le perfectionnement du monde. Nos Sages disent « Celui qui [étudie] beaucoup et celui qui [étudie] peu [sont tous les deux méritants] tant que leurs cœurs sont dirigés vers le Ciel » (*Berakhot* 5b).

### **Fixe**

Afin de mieux comprendre les obligations qui incombent à un *talmid 'hakham* et à un profane, il est indispensable de percevoir le sens du concept de *keviout*, un moment régulier dédié à l'étude.

Le terme *keviout*, fixer un moment régulier, est habituellement utilisé dans le contexte de l'étude de la Torah (voir *Chabbat* 31a). Dans son analyse de la *keviout* dans l'étude de la Torah, le *Tour* cite l'enseignement de nos Sages concernant le jugement Céleste. Il écrit « En quittant la synagogue, un homme doit se rendre au *bet hamidrach* (centre d'études) avant de vaquer à ses affaires matérielles et réserver un moment régulier à l'étude ». Selon lui, ce moment doit être quotidien et immuable, il ne doit jamais être modifié ou contourné, même si cela risque de générer une importante perte d'argent (*Tour Ora'h 'Hayim* 155). Notre temps d'étude de la Torah doit être quotidien et constant. Cette étude doit avoir lieu tous les jours à la même heure et au même endroit, on ne peut pas la déplacer dans l'espace ou dans le temps à notre gré. Cette rigueur et cette constance témoignent du respect dû à l'étude de la Torah.

C'est le sens des paroles de Chammaï « Fais de ton étude de la Torah un moment fixe (*keva*) » (*Avot* 1:15). Nous avons généralement tendance à organiser notre journée en fonction de notre travail et à étudier s'il nous reste un peu de temps disponible. Chammaï nous recommande de modifier notre échelle de priorités. La Torah est fixe (*keva*) et nos activités évoluent autour d'elle. Si nous travaillons, nous



ne devons pas entreprendre une course contre la montre à la poursuite du gain maximal ; la Torah doit rester le principal centre d'intérêt de notre journée de travail.

Nos Sages disent « Celui qui a une place fixe pour la prière, le Dieu d'Avraham lui viendra en aide. Lorsqu'il mourra, on dira de lui « Quelle perte que la disparition de cet homme humble, quelle perte que la disparition de cet homme pieux, un disciple de notre Patriarche Avraham » (*Berakhot* 6b). Pour quelle raison nos Sages adressent-ils autant de compliments à un individu qui ne fait rien de plus spectaculaire que d'occuper toujours la même place à la synagogue ? En quoi un geste aussi banal le rend-il digne d'être appelé « disciple de notre Patriarche Avraham » ?

Comme nous l'avons dit, les notions de *keva* et de *keviout* sont précisément liées à l'étude et pas nécessairement à la prière. Nous pouvons expliquer ainsi le lien entre la *keviout* et la prière mentionnée par nos Sages : en nous demandant de nous imposer une place fixe pour notre prière, nos Sages suggèrent certainement que le lieu où nous prions est l'endroit idéal pour notre *keviout*. En progressant de la prière vers l'étude, nous allons « de vertu en vertu » (voir *Berakhot* 64a). Il est recommandé de choisir une synagogue fréquentée par des *talmidei 'hakhamim*.

En pratique, si nous prions et étudions au même endroit (à la synagogue, avant ou après la prière), nous aurons moins de difficultés à respecter la régularité de notre étude et courons moins de risque d'y renoncer.

Quel est le lien entre « désigner une place fixe pour la prière » et « être un disciple de notre Patriarche Avraham » ? Pour quelle raison nos Sages disent-ils précisément à propos de celui qui a une place fixe « Quelle perte que la disparition de cet homme humble, quelle perte [que la disparition de] cet homme pieux » ?

La foi inébranlable que notre Patriarche Avraham avait en HaChem lui permit de prendre position seul, face au monde entier (*Berechit Rabba* 42:8, *Ets Yossef*). Lorsque la volonté de HaChem était concernée, Avraham n'a jamais hésité ni faibli. L'individu qui réserve du temps à l'étude de la Torah, chaque jour sans exception, malgré son emploi du temps chargé prouve sa foi en HaChem et son dévouement à la Torah. Il est appelé *anav*, humble, car il réduit ses heures de travail pour se consacrer à la Torah plutôt que de saisir chaque opportunité de gagner plus d'argent et de vivre dans un plus grand confort, dans une quête incessante d'honneur et de prestige. Son dévouement le rend digne du qualificatif de *'hassid*, pieux. Il mérite véritablement « que le Dieu d'Avraham lui vienne en aide ».

Nous comprenons désormais le lien entre les deux premières questions posées par le tribunal Céleste. « As-tu pratiqué le commerce avec honnêteté (*beemouna*) et as-tu consacré des plages de temps régulières à l'étude de la Torah ? » (*Kidouchin*



40b). Si notre certitude, que notre subsistance dépend de la bonté de HaChem et non d'efforts insensés pour gagner toujours plus d'argent, nous a conduits à faire de notre étude de la Torah une *keviout*, le centre permanent et immuable de notre journée, nos affaires seront menées avec *emouna*, littéralement avec foi. Cette certitude nous permettra de reléguer l'acharnement professionnel au second plan et de réserver des heures fixes à l'étude de la Torah.

Malheureusement, nous perdons souvent de vue cette priorité. Rabbi 'Hayim de Volozhin écrit que les gens se trompent fondamentalement lorsqu'il s'agit d'investir leur temps. D'une part, ils transforment la nuit en jour et aliènent leur liberté pour gagner plus d'argent. D'autre part, ils pensent que le succès dans l'étude de la Torah relève de la chance – s'ils sont destinés à la grandeur, cela arrivera fatalement. Ils se trompent dans les deux cas. Nos revenus annuels sont déterminés dans le ciel à *Roch haChana* et notre *mazal* nous trouvera même si nous ne triplons pas nos heures de travail. A contrario, le travail intensif et permanent est une exigence inévitable pour le succès dans l'étude de la Torah (voir *Meguilá* 6b). Nous devons investir plus de temps dans l'étude ; c'est l'étude qui nous rapportera des réels dividendes (*Roua'h 'Hayim, Avot* 1 :14).

### ***Attaché à l'Arche***

Le niveau élevé de l'étude à temps plein suppose un corollaire indissociable, une entité inséparable de l'Arche Sainte : les généreux mécènes qui soutiennent l'étude de la Torah.

Sur ordre de HaChem, un bocal de manne, le pain miraculeux que nos ancêtres recevaient du Ciel dans le désert, fut conservé pour être entreposé dans l'Arche (*Chemot* 16 :32-34). Comme l'enseignent nos Sages, la manne symbolise la nourriture extraordinaire de ceux qui étudient la Torah à plein temps « la Torah a été donnée uniquement à ceux qui consomment de la manne » (*Tan'houma Bechala'h* 20). Depuis toujours, les *talmidei 'hakhamim* reçoivent leur nourriture de la main même de HaChem. Leur portion de « manne » personnelle peut leur parvenir de différentes manières dont, le partenariat « Yissakhar et Zevouloun » (*Berechit* 49:13-14, Rachi ; *Devarim* 33:18, Rachi), le soutien des membres de la famille, comme ce fut le cas pour le *Tanna* connu comme Chimon frère d'Azaria. Nos Sages enseignent qu'Azaria, un homme d'affaires, gagna sa place dans le monde futur en soutenant l'étude de la Torah de son frère (*Sota* 21a, Rachi ; *Zeva'him* 2a). Le Rambam et le Ben Ich 'Haï avaient conclu des arrangements similaires avec leurs propres frères.

Le lien qui unit les *talmidei 'hakhamim* et leurs généreux coreligionnaires est très puissant et s'apparente à la description que la Torah fait de l'Arche et des barres





qui la soutenaient. Quatre anneaux d'or, dans lesquels étaient insérées deux barres recouvertes d'or qui servaient au transport de l'Arche, étaient placés sur les côtés de l'Arche. La Torah enseigne « dans les anneaux de l'Arche seront les barres, elles n'en seront pas retirées ». Techniquement, les barres auraient pu être retirées des anneaux mais HaChem ordonna explicitement qu'elles y restent en permanence, même lorsque l'Arche était à l'arrêt (*Chemot 25 :13-15, Rachi*). Nos Sages disent que ces barres représentent « les personnes qui aident ceux qui sont engagés dans la Torah » (*Midrach Aggada, Terouma 25*). Elles font partie intégrante de l'Arche et ne doivent jamais en être séparées (voir *Kli yakar, Chemot 25 :10, 22*).

« L'Arche portait ses porteurs, elle se portait certainement elle-même » (*Sota 35b*). En observant attentivement les Lévites porteurs de l'Arche, pendant les pérégrinations du peuple, on constatait que leurs pieds ne touchaient pas le sol – l'Arche les portait. Les généreux bienfaiteurs qui soutiennent le monde de la Torah véhiculent l'argent vers les *talmidei 'hakhamim* et donnent l'impression de « porter » ces érudits. En réalité, la Torah est « un arbre de vie pour ceux qui la soutiennent et celui qui s'y attache, connaîtra la félicité » (*Michlei 3 :18*). S'il est vrai que « Sans farine, il n'y a pas de Torah » il n'en reste pas moins que « Sans Torah, il n'y a pas de farine » (*Avot 3 :17*). La « farine », dans notre contexte, représente le pain ou plus précisément la subsistance, les moyens d'existence. A l'instar des barres de l'Arche, les mécènes qui soutiennent la Torah sont à jamais connectés avec la sainteté et recevront leur récompense dans son intégralité.

Nous pouvons également dire que les paroles de nos Sages enseignent que les porteurs de l'Arche étaient devenus partie intégrante d'un processus miraculeux et qu'à ce titre, ils méritaient personnellement des miracles. Les supporters de la Torah se rallient à l'existence de la Torah et de l'étude de la Torah ce qui est en soi un miracle. Ils deviennent partie intégrante du miracle et cela s'étend à tous les domaines de leur vie : famille, affaires...

### ***Associés en intégralité***

Aujourd'hui, un nombre sans précédent de jeunes mariés chargés de famille ou de célibataires consacrent tout leur temps à l'étude de la Torah. Cette bénédiction particulière accordée à notre génération, soulève toutefois une question évidente. Ces érudits travaillent certainement très dur, mais leurs efforts ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins matériels. Nos Sages nous ont mis en garde contre le fait de faire de la Torah « une bêche pour creuser » en disant que celui qui « tire bénéfice de l'étude de la Torah, retire sa vie du monde » en référence au monde futur (*Avot 4 :5, voir Rambam, Perouch haMichnayot*). Comment, dans ces conditions, doivent-ils procéder pour assurer leur quotidien ?





La réponse se trouve dans la véritable nature du partenariat Yissakhar-Zevouloun. Il est essentiel de souligner que la charité n'a pas de place dans cette relation, il s'agit d'une association à parts égales. Le *talmid 'hakham* est soutenu financièrement par un associé qui souhaite partager son mérite dans l'étude et n'utilise donc pas la Torah « comme une bêche pour creuser ».

Nous pouvons également dire que le soutien de l'étude de la Torah n'est pas soumis à cette contingence car il n'est pas considéré comme de la charité, le partenariat Yissakhar –Zevouloun n'est donc limité par aucun quota, on peut y investir aussi largement qu'on le souhaite.

Le partenariat Yissakhar-Zevouloun, qui lie une personne riche à un *talmid 'hakham* qui se consacre à l'étude, est une situation idéale que le Tout-puissant appelle de Ses vœux. Chacun des partenaires retire un profit et ne déplore aucune perte. Cette situation est comparable à une bougie que l'on allume à partir d'une flamme existante : la seconde ne perd rien en partageant sa flamme avec la première. Le Tout-puissant ne manque pas de bienfaits à attribuer à Yissakhar et Zevouloun. Je ne pense pas qu'ils se partagent la récompense, comme l'affirment certaines autorités ou même qu'ils reçoivent chacun l'intégralité de la récompense comme le soutiennent certains décisionnaires. Ils reçoivent une double récompense : l'une pour la Torah étudiée et l'autre pour le *'hessed* accompli en soutenant l'étude de la Torah. Ce partenariat génère deux mitsvot dans ce monde et ils méritent d'être récompensés par uniquement pour une *mitsva* mais pour les deux.

Nous vivons des temps exceptionnels. Nos Sages disent « Si tu vois une génération où la Torah est appréciée, distribue [ton argent] » (*Berakhot* 63a). Le nombre incroyable de *talmidei 'hakhamim* qui consacrent passionnément leur vie à l'étude et les richesses dont jouissent certains de nos coreligionnaires qui donnent généreusement au profit de la Torah sont des phénomènes miraculeux. Ceux qui en ont la capacité devraient assumer, totalement et sincèrement, le joug de la Torah. Ceux qui ont été bénis par la richesse doivent « distribuer leur argent » et œuvrer de leur mieux à la diffusion de l'étude de la Torah. Cet immense mérite, nous permet de rapprocher la venue du *Machia'h*. Prions pour que nous puissions être témoins de son arrivée et avec elle, de la rédemption totale, rapidement de nos jours. Amen.

---

*Cette publication est dédiée au mérite et à la réussite de*  
*Sarah bat Catherine*  
*et de Moché ben Louna*  
*et leurs familles*